sont ni portes, ni fenêtres, ni le poêle, d'en placer 150 à 160 pieds carrés, ce qui, à la rigueur, pourrait contenir les vers produits par 15 onces de graine. Les tablettes de l'étuve, à cause de l'espace resserré, ne devront avoir que 15 à 18 pouces de largeur; mais on pourra les tenir plus rapprochées sur la hauteur en plaçant les étages à 15 pouces seulement les uns des autres.

On dira plus loin quel degré de chaleur il faudra donner à l'étuve pour y faire éclore la graine. Cette chaleur sera entretenue par un poêle placé en *i*, commun avec la chambre intermédiaire, et réglée par un thermomètre dont il sera aussi parlé ci-après. Il suffira d'indiquer ici que l'étuve, telle que nous l'avons fait figurer, a sa porte d'entrée en *f*, donnant sur un vestibule extérieur non compris dans le plan, une 2e porte *d*, par laquelle on communique avec la chambre *b*, et enfin une fenêtre *g*.

L'étuve et la chambre moyenne auront d'ailleurs, l'une et l'autre, des *soupiraux* ou *ventilateurs*, ainsi qu'il va être expliqué. C'est principalement pour le grand atelier que les ventilateurs sont nécessaires, parce que, quoique éclairé et suffisamment aéré par 8 croisées, il peut arriver souvent, à cause des mauvais temps produits par le froid, le vent ou le brouillard, qu'on ne puisse ouvrir les croisées, et cependant il est nécessaire, pour que les gaz insalubres ne s'accumulent pas dans l'atelier, d'y entretenir constamment la libre circulation de l'air, ce qu'on fait par le moyen de soupiraux qui sont des ouvertures d'un pied carré de largeur, lesquels s'ouvrent et se ferment à volonté au moyen d'une coulisse. Ces soupiraux doivent être pratiqués de distance en distance dans l'épaisseur des murs, les uns près du plancher supérieur, les autres un peu au-dessus de l'inférieur (*fig.* 126, *a a a a*); et pour que les 1ers puissent donner du jour, ce qui a quelque avantage, au lieu de les fermer avec un panneau plein, on les fait d'un petit châssis garni de verre; les autres soupiraux seront pratiqués au niveau du pavé, au-dessous des fenêtres; enfin, on peut aussi en ouvrir dans le pavé même pour faire arriver l'air de la pièce qui se trouverait immédiatement au-dessous. On réglera le nombre des soupiraux de manière à les mettre en rapport avec l'étendue de l'atelier, et on ménagera leur place de sorte que l'air auquel ils donneront entrée ne frappe pas directement sur les claies ou tablettes sur lesquelles les vers seront placés.

Nous avons vu un peu plus haut qu'un bâtiment de 42 pieds de longueur, sur 16 de largeur et 12 de hauteur, serait nécessaire pour élever à l'aise les vers de 6 onces de graine. Sans doute qu'en serrant un peu plus les tablettes, on pourrait loger ceux produits par 7 onces de graine; mais nous ne croyons pas qu'il soit possible d'en mettre davantage, sans compromettre la santé de ces insectes, et par conséquent sans courir le risque que l'éducation n'ait pas le succès désirable. Nous devons ajouter, pour ceux qui voudront faire élever exprès un bâtiment de l'étendue qui vient d'être dite, qu'il leur sera plus avantageux, au lieu de le construire à un seul étage, de le faire faire à deux, parce que les frais de fondation et de couverture seront les mêmes dans les deux cas, et qu'en augmentant leur dépense d'un tiers au plus peut-être, ils auront un bâtiment qui leur offrira le double en étendue, et dans lequel ils pourront par conséquent élever les vers de 12 onces de graine au lieu de 6, et chaque once de graine pouvant produire 100 à 120 livres de cocons, il s'ensuivra que dans le bâtiment à deux étages ils pourront récolter 12 à 1400 livres de cocons, tandis que celui à un seul étage ne pourrait leur en produire que 6 à 700.

Dans le cas où l'on ferait construire exprès une magnanerie à deux étages, il serait inutile que le second fût partagé comme nous l'avons indiqué pour le premier; ce second étage devra ne former qu'un vaste atelier dans lequel on pourra établir, parallèlement les unes aux autres, 6 rangées de claies à peu près de la même manière qu'il a été dit plus haut.

Nous ne pouvons trop engager les personnes qui voudront se livrer à l'éducation des vers-à-soie, à *profiter de toutes les constructions déjà faites* qui pourront se trouver à leur disposition, en les appropriant seulement à la circonstance, parce que les frais qu'il leur faudrait faire pour élever des bâtimens neufs pourraient souvent les entraîner dans des dépenses qui absorberaient une grande partie de leurs bénéfices subséquens. Avec une très-légère dépense on peut fermer, par des cloisons mobiles, des hangars qui seront favorablement exposés, et les rendre propres à servir de grand atelier; les *granges*, qui sont ordinairement vides à l'époque où se font les éducations de vers-à-soie, pourraient aussi être appropriées de manière à y loger ces insectes pendant le 4e et le 5e âge; enfin nous ne voyons pas pourquoi des bergeries ne seraient pas aussi converties de la même manière pour former de grands ateliers; et pour leur donner ce nouvel emploi, il ne faudrait guère faire parquer les moutons qu'une 20e de jours.

§ III. — Instrumens et ustensiles nécessaires dans une magnanerie.

1° *Poêles.*

La chose la plus nécessaire dans une magnanerie, est un ou plusieurs *poêles* par le moyen desquels on puisse élever la température de l'étuve, de la chambre ou de l'atelier, toutes les fois qu'elle est trop froide, ce qui arrive le plus souvent à l'époque de l'année où se font les éducations de vers-à-soie, et surtout dans les premiers jours. Un poêle d'un petit volume peut servir à chauffer l'étuve; mais dans une chambre plus grande, et surtout dans le grand atelier, il faudra dans l'une un poêle, et dans l'autre deux poêles d'une grande dimension. Leur place est indiquée dans le grand atelier (*fig.* 127 *ccc*), l'une en *k* et l'autre en *i*, sans compter une cheminée dont nous avons marqué la place en *h*. Ces poêles doivent être en brique ou en terre cuite; la tôle ou la fonte ne valent rien, parce que ces matières ont l'inconvénient de s'échauffer trop promptement et de se refroidir de même, et en outre, quand elles sont échauffées un peu fort, elles produisent une odeur désagréable qui peut être nuisible aux per-